

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale des personnes handicapées, nous avons rencontré M. Ahmed Khalef. Il est Médecin du Travail et spécialiste en matière d'activités pour les travailleurs au département d'ACTRAV au BIT. Il nous livre le point de vue des travailleurs sur cette question et l'implication d'ACTRAV en faveur des travailleurs handicapés...



M. Ahmed Khalef -ACTRAV

ACTRAV INFO : Le monde célèbre ce 3 décembre, la journée internationale des personnes handicapées. Au niveau du Bureau des Activités des Travailleurs (ACTRAV), quelle est la position des travailleurs sur cette question ?

Ahmed Khalef : C'est bien que le monde célèbre cette journée pour les handicapés, mais pour nous cette journée est intimement liée à celle du 28 avril. Parce que le 28 avril, nous célébrons la journée sur la santé et la sécurité au travail. Les accidents de travail tuent et

souvent laissent des personnes handicapées. C'est pour ça que nous célébrons le 3 décembre avec autant de ferveur que celle du 28 avril. Mais nous souhaitons que l'on ne se limite pas à des vœux pieux à travers des célébrations. Il ne s'agit pas seulement d'évoquer le sujet et se limiter à cela. Ce qui nous intéresse, c'est de penser à la santé des travailleurs, de les ménager. Et notre combat, c'est la protection des travailleurs.

Par ailleurs, en dehors du monde du travail, il y a les autres handicapés diverses origines et qui sont parties prenantes du monde du travail. Nous espérons que cette journée apporte plus de confiance au monde pour prévenir ces maladies.

ACTRAV INFO : Selon l'OIT, l'exclusion sociale des travailleurs handicapés coûte chaque année 1,3 trillions de dollars US à l'économie mondiale. Comment favorisez selon vous, leur intégration professionnelle ?

Ahmed Khalef : Je pense que pour une organisation comme l'OIT qui fait de la justice sociale, un élément moteur, il faut qu'on parle de l'égalité entre les travailleurs qui sont dits « sains » et ceux qui sont handicapés. Au même titre que le problème du genre entre hommes et femmes, il s'agit là aussi d'un problème d'égalité.

L'intégration des travailleurs handicapés sur le plan professionnel doit être naturelle. Ils doivent avoir droit à un travail décent comme tout le monde. Bien sûr que ces personnes sont gênées par leur handicap, il faudrait donc faire attention à cet aspect. Il faut donc, un aménagement de leurs lieux de travail pour leur faciliter la tâche. Je pense qu'il faut faciliter le travail pour ces personnes en leur donnant les moyens de dépasser leur handicap pour qu'ils puissent travailler convenablement.

ACTRAV INFO : Au niveau d'ACTRAV, est ce qu'il y a des actions concrètes qui sont menées en faveur des travailleurs handicapés ?

Ahmed Khalef : Oui, effectivement en ma qualité de médecin, je m'occupe de la santé et de la sécurité au travail au département d'ACTRAV. Dans ce département, on a toujours des projets pour les travailleurs handicapés, mais l'essentiel c'est de trouver les fonds nécessaires pour financer ces projets et là c'est une autre paire de manches.

Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'en 2004, ACTRAV a publié un article à dans lequel on note que le travail (accidents et maladie) tue plus que les guerres C'était à l'occasion de la célébration de la journée du 28 avril. A l'époque, nous avons constaté qu'il y avait un décès chaque seconde, soit 6000 par jour dans le monde, à cause des accidents de travail. Chaque année, il y a 270 millions d'accidents de travail qui sont enregistrés dont 350.000 sont mortels. Parmi ceux qui s'en sortent, ils se retrouvent avec un handicap pour le reste de leur vie. Je pense qu'il vaut mieux prévenir que guérir, car un travail décent, c'est d'abord le respect de la personne humaine. Donc le droit à la santé au travail doit être considéré comme un droit humain.

ACTRAV INFO : En 2006, l'ONU a adopté une convention relative aux droits des personnes handicapées. Est-ce qu'une promotion des normes relatives aux droits des personnes handicapées comme la Convention 159 de l'OIT, est une solution pour ces personnes vulnérables ?

Ahmed Khalef : C'est toujours une solution de dire que les conventions existent, mais l'essentiel c'est au niveau de leur application. Bien sûr il y a cette Convention de l'ONU pour les travailleurs handicapés et la convention 159, mais il faudrait des actes concrets de la part des pays pour leur ratification. Pour la Convention 159, nous avons actuellement 82 ratifications, c'est encourageant mais il faudrait faire plus dans ce sens.

ACTRAV INFO : Selon une estimation de l'OIT, il y a 650 millions de travailleurs handicapés dans le monde dont 82 % d'entre eux, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Avez -vous un message pour ces travailleurs ?

Ahmed Khalef : D'abord je pense que ce chiffre de 82% des travailleurs handicapés qui vivent en dessous du seuil de pauvreté est optimiste, car de nos jours, il n'y a pas beaucoup de travailleurs handicapés qui exercent un

métier hautement qualifié. Dans les pays du Sud, même ceux qui sont valides sont au chômage, imaginer la situation des personnes handicapées dans ces régions. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que des maladies comme le SIDA aussi, constituent de sérieux handicaps pour les travailleurs. Il faut donc trouver des solutions notamment à travers la ratification des conventions relatives aux droits des personnes handicapées. La convention de l'ONU va plus loin que la convention 159 de l'OIT, car elle s'adresse à tous les handicaps. Mais l'essentiel, c'est d'agir pour trouver une solution au niveau du monde du travail. Il faut faire de la prévention pour éviter les accidents professionnels pour ne pas grossir les rangs des travailleurs handicapés. Au niveau de l'OIT, on dénombre aussi d'autres handicaps comme celui qui peut être causé par le stress ou les autres pathologies psychiatriques. Sans oublier les conséquences des guerres où des gens se retrouvent du jour au lendemain avec un handicap plus ou moins sérieux. Que deviennent tous ces gens ? Il faut donc insister sur la prévention dans tous les domaines notamment dans le monde du travail, pour limiter la pauvreté et la misère des travailleurs.

Aux travailleurs handicapés, je leur dirais de garder l'espoir. Nous qui sommes dits « valides », nous devons intégrer dans la justice sociale, le problème des travailleurs handicapés. Pour terminer, je tiens à rappeler que le problème des travailleurs handicapés me tient à cœur depuis longtemps. J'ai été membre fondateur de la confédération africaine des sports pour les personnes handicapées et inadaptées dont j'étais le secrétaire général. Je profite donc pour saluer mes amis africains et j'espère qu'ils continuent de lutter par le sport, pour apporter le bonheur aux personnes handicapées.

Propos recueillis par Mamadou Kaba Souaré

Pour plus d'informations, contacter :

M. Ahmed Khalef
Médecin, Spécialiste en matière d'Activités pour les Travailleurs
Tél : +41/22.799.7087
Email : khalef@ilo.org